



LE BILAN DE COMPETENCE

Maintien
en emploi

Un accompagnement personnalisé qui vous permet de faire le point sur votre parcours professionnel...

Objectif :

- Faire le point sur les **compétences du salarié**, ses **capacités** et ses **motivations**.
- Définir un **projet professionnel** ou de **formation**.

Le salarié pourra envisager une **formation diplômante** facilitant l'accès à un nouvel emploi
Les bilans de compétences sont éligibles au compte personnel de formation

Qu'est ce que c'est?

Le bilan de compétence se déroule en trois phases:

La phase préliminaire afin d'analyser la demande, les besoins et de personnaliser au mieux le suivi

La phase d'investigation pour construire le projet professionnel, en vérifier la pertinence et élaborer une ou plusieurs alternatives

La phase de conclusion afin de recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels.

En pratique :

La durée du bilan de compétences est de 24 heures maximum.

Le financement du bilan de compétence peut être financé par votre CPF (compte personnel de formation)

Lorsque le bilan est réalisé sur le temps de travail, votre rémunération est maintenue.

Si le bilan se déroule hors temps de travail, aucune rémunération n'est versée.

Le choix du prestataire est libre en fonction du lieu, prix, rythme (journée, soirée...)